

Réforme des régimes spéciaux

Anne-Marie Idrac s'engage sur la transparence

Le document d'orientation relatif à la réforme des régimes spéciaux de retraites a été présenté aujourd'hui par le Ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Ce document d'orientation constitue **le socle des principes d'harmonisation, communs à l'ensemble des régimes spéciaux**, qui seront mis en œuvre à compter de l'année prochaine.

Ces principes sont les suivants :

1. Progressivité de la mise en œuvre sur 17 années.
2. Durée de cotisation portée de 37,5 ans à 40 ans en 5 années.
3. Maintien de l'âge d'ouverture des droits à 55 ans (50 ans pour les agents de conduite) et suppression progressive de la mise à la retraite d'office.
4. Introduction d'un nouveau système de décote et de surcote mis en place progressivement pour les personnes nées après le 1^{er} janvier 1955.
5. Indexation des pensions sur l'indice des prix à la consommation garantissant le pouvoir d'achat des cheminots retraités.
6. Maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois d'activité.
7. Maintien du régime des bonifications en vigueur pour les agents de conduite recrutés jusqu'au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, le document d'orientation fixe les principaux thèmes pouvant relever de la négociation à venir au sein de l'entreprise entre la direction et les organisations syndicales. Ces thèmes comprendront notamment la prise en compte de la spécificité du métier cheminot, l'emploi des seniors, le complément de retraite pour les salariés, la durée minimale de service pour bénéficier du régime spécial, le rachat des années d'étude, les avantages familiaux et conjugaux et la prise en compte du handicap et de l'invalidité.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Directeur de la publication : Bernard Emsellem - Rédacteur en chef : Philippe Routier
Tél. : 30 60 29 - temps.reel@siege.sncf.fr - "Temps réel" est accessible sur intranet
Les infos - la radio : 51 53 02 ou 08 05 90 51 51



PARTENAIRE OFFICIEL

La Présidente de la SNCF, Anne-Marie Idrac tient à dire aux cheminots :

« J'ai bien conscience que ces évolutions remettent en cause votre relation avec l'entreprise, et peuvent bousculer vos projets de vie, professionnels ou personnels. C'est pourquoi je considère **essentiel que cette réforme se fasse de manière progressive**.

Ces évolutions décidées par l'Etat tiennent compte de la spécificité de notre régime. Plusieurs garanties nous ont été apportées dans ce sens ; et en premier lieu **le maintien d'un régime spécial**, non-adossé au régime général et géré par la caisse autonome de la SNCF.

Le document d'orientation nous donne **des marges de manœuvre**. A nous de nous en saisir. Je souhaite maintenant que les négociations s'engagent sans délai à la SNCF, en débutant par la méthode.

Je veillerai personnellement à ce que ces évolutions soient conduites dans **la plus grande transparence** vis-à-vis de vous. J'ai demandé à ce que tous nos moyens d'information soient utilisés pour permettre à chacun de connaître précisément les conditions dans lesquelles il pourra poursuivre son activité professionnelle, dans lesquelles il pourra prendre sa retraite, et dans lesquelles, en définitive, il pourra exercer au mieux les choix les plus adaptés à sa situation personnelle. J'ai ainsi demandé qu'un **simulateur soit mis à la disposition de tous** les agents dès vendredi 12 octobre sur l'intranet de l'entreprise.

Notre régime de retraites est **une part essentielle du contrat** que l'entreprise a passé avec vous. Je regrette qu'il soit trop souvent caricaturé dans la presse, sur Internet, par une opinion parfois mal informée ou mal intentionnée. Chaque fois que nous le pouvons nous répondons pour rétablir la vérité car je refuse que l'on stigmatise les cheminots. »

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Directeur de la publication : Bernard Emsellem - Rédacteur en chef : Philippe Routier
Tél. : 30 60 29 - temps.reel@siege.sncf.fr - "Temps réel" est accessible sur intranet
Les infos - la radio : 51 53 02 ou 08 05 90 51 51



PARTENAIRE OFFICIEL